

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

À Toulouse, le 21 février 2025

### ***Lauréats des projets labellisés « Aire Agricole de Résilience Climatique (AARC) » en Occitanie dans le cadre du Plan Agriculture Méditerranée***

Comme annoncé par la ministre de l'agriculture lors de son déplacement du 17 octobre 2024 dans les Pyrénées-Orientales, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la labellisation des « aires agricoles de résilience climatique » (AARC) a été lancé le 25 octobre 2024.

Cette labellisation AARC, qui s'inscrit dans le Plan Agriculture Méditerranée, vise une démarche d'un territoire avec un ou des projets de filière, associant plusieurs acteurs de la chaîne de valeur, et répondant aux enjeux d'adaptation et/ou d'atténuation spécifiques au couple filière/territoire. Ces démarches doivent clairement identifier les impacts du changement climatique sur l'agriculture dans la filière et le territoire concernés et proposer des actions et projets pour les dépasser dans le cadre d'un partenariat multi-acteurs.

La première relève des candidatures a eu lieu le 25 novembre 2024.

### ***Des filières diversifiées adaptées au changement climatique***

**22 aires agricoles de résilience climatique** ont été labellisées pour l'Occitanie dans le cadre de cette première relève. Leurs échelles territoriales sont très diverses, allant de quelques communes à plusieurs régions. De nombreuses filières sont représentées :

- **4 projets au sein de la filière viticole**
- **4 projets de diversification en faveur de légumineuses alimentaires**
- **6 projets concernant les filières élevage**
- **5 projets de filières en cultures permanentes**
- **3 projets de filières à débouchés non exclusivement alimentaires**

## Focus sur les 22 projets retenus sur la première relève

### ○ Projets au sein de la filière viticole

- **Résilience Muscat de Rivesaltes AOC**, porté par le Syndicat de défense et de gestion de l'AOC Muscat de Rivesaltes.  
Départements concernés : Pyrénées-Orientales (66), Aude (11).
- **Pérennisation de la filière des vins Pays d'Oc IGP** par une stratégie d'adaptation, porté par le Syndicat des producteurs de vin Pays d'Oc IGP.  
Départements concernés : Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Pyrénées-Orientales (66), Lozère (48).
- **Plan d'adaptation de la filière viticole gardoise**, porté par la Chambre d'agriculture du Gard.  
Département concerné : Gard (30).
- **AARC ARMAGNAC-GASCOGNE**, porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac.  
Départements concernés : Gers (32), Landes (40), Lot-et-Garonne (47).

### ○ Projets de diversification en faveur de légumineuses alimentaires

- **Structuration d'une filière territorialisée légumineuses à graines destinées à l'alimentation humaine**, porté par la Chambre d'Agriculture du Tarn (CA81).  
Départements concernés : Aude (11), Haute-Garonne (31), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82).
- **« VALOND'OC : Produisons et VALorisONS les LEGumes secs D'Occitanie »**, porté par SAS GRANA.  
Départements concernés : Haute-Garonne (31), Gers (32), Aude (11), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82).
- **SojAlim Humaine de Gascogne**, porté par L'ISLE AUX GRAINS,  
Départements concernés : Gers (32), Lot-et-Garonne (47), Haute-Garonne (31), Hautes-Pyrénées (65), Tarn-et-Garonne (82).
- **Maintien et développement des grandes cultures en première ligne de la zone à changement climatique**, porté par SCIC Graines Equitables.  
Départements concernés : Aude (11), Pyrénées-Orientales (66).

### ○ Projets concernant les filières d'élevage

- **Pour une filière viande 66 résiliente au changement climatique et la sécheresse**, porté par la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales.  
Département concerné : Pyrénées-Orientales (66).

- **Structuration d'une filière territorialisée autonomie alimentaire des filières bovines et ovines** porté par la Chambre d'Agriculture du Tarn (CA81).  
Départements concernés : Aveyron (12), Hérault (34), Tarn (81).
- **Une stratégie de territoire pour un soutien et maintien de l'élevage gersois extensif à l'herbe en particulier en Astarac afin d'assurer une résilience de territoire face au changement climatique mais également une préservation de la ressource en eau**, porté par l'Association pour la création du PNR Astarac.  
Département concerné : Gers (32)
- **Agro-pastoralisme et changement climatique dans l'Aude : vers des solutions d'avenir**, porté par Biocivam de l'Aude.  
Départements concernés : Aude (11), Hérault (34), Pyrénées-Orientales (66).
- **Filière Volailles Bio Hérault : Autonomie et Résilience Climatique**, porté par CIVAM Bio 34.  
Département concerné : Hérault (34).
- **Création d'une filière de production mytilicole locale en exploitation collective**, porté par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée.  
Département concerné : Hérault (34).
- **Projets mobilisant des cultures permanentes**
- **Développement et structuration d'une filière oléicole dynamique, résiliente et segmentée sur le territoire des Pyrénées Orientales**, porté par la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales.  
Département concerné : Pyrénées-Orientales (66).
- **Création d'une filière pistache Corbières Fenouillèdes Roussillon** porté par Avenir productions agricoles résilientes méditerranéennes.  
Départements concernés : Aude (11), Pyrénées-Orientales (66).
- **Renforcer la filière grenade dans la vallée de l'Hérault et en Occitanie**, porté par la Fédération de Producteurs de Grenade du Sud (FPGSUD).  
Départements concernés : Hérault (34), Gard (30), Aude (11)
- **Verger pilote démonstrateur de caroubier BIO**, porté par l'Association Caroube Occitane.  
Départements concernés : Aude (11), Hérault (34), Pyrénées-Orientales (66)
- **Renforcer et Développer les filières territoriales Prune et Raisin de table face aux défis du changement climatique**, porté par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Départements concernés : Tarn-et-Garonne (82), Tarn (81), Haute-Garonne (31), Lot (46), Lot-et-Garonne (47).

○ *Projets de filières à débouchés non exclusivement alimentaires*

- **Structurer et développer la filière PPAM en Pays Haut Languedoc et Vignobles (34)**, porté par BIO ORB PPAM.  
Département concerné : Hérault (34).
- **Accompagnement du développement du BioGNV en Occitanie**, porté par l'Association Agris Métha d'Oc (AAMO).  
Départements concernés : Aude (11), Haute-Garonne (31), Gers (32), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Lot (46), Pyrénées-Orientales (66), Hérault (34), Gard (30).
- **Structuration d'une filière chanvre locale : un géotextile biosourcé, biodégradable, bas niveau d'intrant et climato-adapté pour l'Occitanie**, porté par la Chambre d'Agriculture de l'Aude.  
Départements concernés : Ariège (09), Aude (11), Haute-Garonne (31), Tarn (81).

### **Les prochaines étapes**

Les projets labellisés peuvent d'ores et déjà préparer et déposer leur dossier de candidature aux appels à projets FranceAgriMer, et en particulier à l'appel à projets « Structuration de filières – PAM » accessible sur :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/Appel-a-projets-Structuration-de-filieres-PAM>

La date limite de dépôt des dossiers en Occitanie est fixée au **12 juin 2025**.

Une 2ème relève de l'AMI AARC Occitanie interviendra du 27 février au 27 mars 2025.

La démarche dématérialisée sera accessible depuis la rubrique Plan agriculture climat méditerranée du site internet de la DRAAF :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/plan-agriculture-climat-mediterranee-r1822.html>

### **Contacts presse :**

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc ZURCZAK  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45